



La Roche sur Yon, le 21/06/2010

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Opération « Coup de Cœur » à l'Aiguillon-sur-Mer et La-Faute-sur-Mer :

**160 000 euros pour dynamiser la saison touristique.**

Consécutivement à la tempête Xynthia qui a principalement frappé les communes de l'Aiguillon-sur-Mer et la Faute-sur-Mer, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée, après s'être mobilisée pour le suivi individuel des entreprises sinistrées, se concentre désormais **sur le soutien de l'activité économique du secteur.**

A l'initiative de son Président Joseph Moreau, la CCI a en effet voté un fonds d'intervention d'un montant total de **160 000 euros**, co-financé par la CCI de la Vendée et l'ACFCI (ensemble des Chambres de Commerce et d'Industrie de France).

Ainsi, afin d'apporter une aide concrète à ces deux villes, la CCI lance l'opération « **Coup de Cœur** » destinée à soutenir la consommation sur les deux stations pendant toute la saison touristique en **favorisant la promotion** et la **consommation** dans les **points de vente.**

Dans un objectif de dynamisation de l'activité, cette somme sera réintégrée dans le commerce local par **la diffusion de 8000 chèquiers cadeaux** qui seront proposés aux touristes dès le début du mois de juillet.

Chaque carnet, d'une valeur de 20 euros, pourra ainsi être dépensé chez les commerçants des centres-villes de l'Aiguillon et de la Faute participant à l'opération (une cinquantaine de points de vente au total) et signalés en vitrine par l'affichette « Coup de Cœur » ci-dessous.



Les touristes pourront se procurer ces chèques cadeaux auprès des Offices de Tourisme et des campings des deux villes.

Le lancement de cette opération aura lieu lors d'un déjeuner qui se tiendra le

**le lundi 28 Juin prochain, de 12 heures à 14 heures**

**à l'Espace de la Mer,  
L'Aiguillon-sur-Mer**

à l'occasion d'une Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie, et en présence de l'ensemble des commerces et points de distribution participant.

*Visuel de l'affiche disponible sur demande.*